



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/91
10 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base**
Douzième session
Genève, 7-8 février 2008
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS
CONCERTÉES ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR
LA COMMISSION DEPUIS LA ONZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE**

Note du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Conformément au paragraphe 10 des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours effectué à sa dix-neuvième session extraordinaire (tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002), le secrétariat de la CNUCED présente ci-après un rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations que la Commission a formulé à son intention depuis la onzième session de la Conférence. Le texte en italique est celui des recommandations et conclusions concertées adoptées par la Commission à sa neuvième session (14-18 mars 2005) et le texte en italique gras est celui des recommandations et conclusions concertées adoptées à sa onzième session (19-23 mars 2007)¹.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans le traitement de la documentation.

¹ La Commission n'a adopté aucune recommandation à sa dixième session (6-10 février 2006).

I. COMMERCE ET OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE

«Eu égard à la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et à l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Déclaration qui doit avoir lieu en 2005, la Commission recommande à la CNUCED:

a) De contribuer à l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier les négociations du Cycle de Doha, par ses travaux de formation de consensus, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités, conformément au mandat défini dans le Consensus de São Paulo;

b) De contribuer à la préparation de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements figurant dans la Déclaration du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2005, s'agissant en particulier de la contribution du commerce et des négociations commerciales à la réalisation des objectifs de développement; et

c) De soutenir les efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement concernant l'élaboration des politiques commerciales, les négociations commerciales, y compris les négociations d'adhésion à l'OMC, et les produits de base, comme prévu dans le Consensus de São Paulo (par. 95). La CNUCED devrait également renforcer son assistance technique pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement, conformément au paragraphe 66 du Consensus de São Paulo.»
(TD/B/COM.1/73, par. 2)

«Mettre le commerce au service de la croissance et du développement, et réaliser dans les délais et intégralement les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, sont une priorité. La Commission se félicite donc de la récente reprise des négociations de Doha et compte que toutes les Parties intéressées travailleront à l'obtention d'un résultat ambitieux, équilibré, global et favorable au développement. Aider les pays dans leur processus d'adhésion à l'OMC et dans la période postérieure reste une importante considération, et la Commission prie la CNUCED de poursuivre ses activités en la matière. Elle considère que la CNUCED doit continuer d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leur participation éclairée et effective aux négociations commerciales et aux accords commerciaux régionaux.» (TD/B/COM.1/88, par. 3)

«La Commission souligne la contribution que la CNUCED peut apporter au suivi des grandes conférences des Nations Unies, y compris le Consensus de Monterrey sur le financement du développement.» (TD/B/COM.1/88, par. 14)

1. **Mesures prises.** Le secrétariat de la CNUCED a fait en sorte que la contribution du commerce international à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) soit mieux connue et comprise dans les pays en développement (en particulier dans les pays les moins avancés – PMA) et dans les pays en transition, jetant ainsi les bases de décisions et de négociations plus éclairées en vue de rendre le commerce et le développement favorables aux pauvres. Ces activités ont accru les connaissances et les compétences acquises sur le rôle moteur du commerce dans la croissance et le développement économiques. Les sujets particuliers abordés dans le cadre de l'exécution d'un projet – financé au moyen du compte pour le développement – relatif au commerce et aux OMD, y compris par le biais de séminaires régionaux, ont porté notamment sur les négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les biens et services environnementaux, les mesures non tarifaires influant sur le commerce des produits environnementaux, l'agriculture biologique et les possibilités de promotion des OMD par la production et le commerce de produits de base, en particulier pour les pays africains.
2. Parmi les documents importants établis figuraient: les examens des faits nouveaux s'inscrivant dans le programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, qui ont servi de base à l'examen annuel de cette question par le Conseil du commerce et du développement; les rapports sur le commerce international et du développement soumis par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à l'Assemblée générale, ainsi que des analyses directives portant sur le système commercial international et les négociations internationales qui ont servi à établir les rapports des départements de l'ONU sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, *La situation économique et sociale dans le monde* et *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2007*; des études techniques sur des questions relatives au commerce et aux négociations commerciales internationales; des documents établis pour la Commission; et des rapports sur les réunions de divers organes de l'OMC et des contributions à ces réunions.
3. La CNUCED est membre du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et a fourni des données et des analyses pour contribuer à la mise à jour des indicateurs des OMD sur l'accès aux marchés, à savoir: l'indicateur 38 (proportion des importations totales des pays développés provenant de pays en développement et de pays les moins avancés admises en franchise de droits) et l'indicateur 39 (droits de douane moyens imposés par les pays développés sur les produits agricoles ainsi que les textiles et vêtements provenant de pays en développement). Le Groupe a établi le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* en 2006 et en 2007 ainsi que le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée sur l'application de la Déclaration du Millénaire.
4. Dans le cadre de ses travaux de recherche, le secrétariat a analysé: a) les incidences des questions tarifaires et non tarifaires sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les négociations sur l'agriculture; b) le lien entre le commerce, la réduction de la pauvreté et le développement, en mettant l'accent sur les PMA; c) les incidences des accords commerciaux sur les ajustements économiques et sociaux dans les pays en développement; et d) les interactions entre les facteurs influant sur le commerce et le développement humain grâce à la mise au point de l'indicateur du commerce et du développement. Les décideurs ont été informés des conclusions de ces travaux par divers moyens, notamment par le biais d'ateliers et sur Internet. Un appui au renforcement des capacités a été apporté aux négociateurs commerciaux, aux décideurs et aux autres acteurs de pays en développement. Une large place a été accordée

aux OMD dans le cadre de l'appui de la CNUCED aux négociations commerciales du Cycle de Doha à l'OMC, en intégrant les questions commerciales dans le cadre du commerce et dans le processus plus large de développement au niveau national, notamment par le biais de partenariats public-privé, le biocommerce et la politique de concurrence. Au titre du suivi de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, des réunions nationales et internationales sur la contribution du Cycle de Doha au développement ont été organisées. La tenue de dialogues nationaux sur les négociations de Doha et l'élaboration de stratégies commerciales sectorielles favorables aux pauvres ont été encouragées. Par exemple, le projet CNUCED/DFID/Inde sur les stratégies et les capacités d'adaptation au commerce et à la mondialisation en Inde a favorisé ce type de dialogue et l'élaboration de stratégies destinées à tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des petites et moyennes entreprises (PME) et des textiles ainsi que dans le secteur maritime.

5. Le secrétariat a aussi organisé des réunions sur l'aide au commerce auxquelles il a participé, notamment une conférence sur cette question tenue à Genève en collaboration avec le secrétariat du Commonwealth². La CNUCED élabore actuellement une publication importante sur l'aide au commerce, en coopération avec les commissions régionales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Université des Nations Unies. Ce document sera examiné lors d'une réunion préalable à la douzième session de la Conférence consacrée à l'aide au commerce qui se tiendra en janvier 2008 en Thaïlande, dans le but de proposer des solutions pour mettre en œuvre les volets mondiaux et régionaux de cette aide.

6. Certains pays africains ont continué de bénéficier du Programme commun d'assistance technique intégrée (JITAP), en vue de mettre au point des activités de renforcement des capacités institutionnelles liées au commerce et de se préparer aux négociations de Doha. Les pays africains ont aussi défini leurs intérêts communs dans les négociations de Doha et les négociations sur des accords de partenariat économique entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE) par le biais d'un programme régional de développement des capacités commerciales soutenu par le PNUD.

7. Le secrétariat a aussi: entrepris un grand nombre de missions consultatives et techniques dans les pays en développement, en particulier les PMA et les pays africains, et leurs organisations régionales sur le Cycle de Doha, les négociations commerciales ACP-UE et les négociations commerciales régionales; organisé de nombreux cours, séminaires et ateliers de formation (notamment en contribuant à la formation conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) sur les négociations commerciales multilatérales et régionales, l'adhésion à l'OMC, la diplomatie commerciale, le commerce et l'environnement, et le Système généralisé de préférences (SGP) et autres préférences commerciales; participé et procédé à l'élaboration de documents d'information et d'exposés pour un certain nombre de réunions consacrées aux négociations commerciales multilatérales et régionales; mis en œuvre plusieurs projets d'assistance technique portant sur les négociations commerciales et des sujets connexes, et exécuté des programmes particuliers destinés à différents pays. Les modules de formation à la diplomatie commerciale et d'autres documents et méthodes de télé-enseignement sur différentes

² «L'aide au commerce: rapport de la conférence organisée par la CNUCED et le secrétariat du Commonwealth» (Nations Unies, Genève 2006, UNCTAD/DITC/2006/1).

questions commerciales ont été élaborés ou mis à jour. L'adhésion à l'OMC continue d'être un volet important du programme d'assistance technique de la CNUCED, les pays en voie d'adhésion bénéficiant d'une assistance étant au nombre de 19 (y compris les PMA). Au titre du projet sur le règlement des différends en matière de commerce international, d'investissement et de propriété intellectuelle, le secrétariat a continué notamment de produire et de diffuser des modules de formation sur le règlement des différends en matière de commerce international, d'investissement et de propriété intellectuelle.

8. À ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, le Conseil a procédé à des examens approfondis des faits nouveaux et des questions se rapportant au Cycle de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement. Ces examens ont contribué à faire connaître le point de vue des pays en développement sur les principales questions en négociation et à former un consensus à leur sujet.

II. SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL

«La Commission prend note du rapport de la Réunion d'experts qui a lancé le processus d'examen sectoriel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial et a examiné la délocalisation de services grâce aux technologies de l'information, les produits liés aux sources d'énergie renouvelables, y compris les biocarburants, et les textiles et les vêtements. Elle se félicite de l'attention particulière qui est accordée aux besoins des pays en développement, notamment des PMA. Elle décide que des examens sectoriels annuels des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial continueront d'être organisés dans le cadre d'une réunion d'experts. Elle recommande également que la CNUCED entreprenne des activités de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais de projets pilotes afin d'aider les pays en développement à participer à de tels secteurs, y compris les secteurs indiqués dans le rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.1/EM.26/3). La Commission invite les institutions et pays donateurs à soutenir ces efforts de renforcement des capacités.»
(TD/B/COM.1/73, par. 3)

«La Commission reconnaît que renforcer la participation des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial ouvrirait de nouvelles perspectives de développement. Elle considère que la CNUCED doit poursuivre ses travaux à cet égard.»
(TD/B/COM.1/88, par. 9)

9. **Mesures prises.** Les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial ont été examinés lors de réunions intergouvernementales d'experts annuelles, contribuant ainsi à identifier des débouchés pour les pays en développement dans ces secteurs. En 2005 et 2006, les experts ont examiné les politiques et mesures nationales et internationales qui permettraient d'accroître la participation des pays en développement aux secteurs de l'électronique, de la pêche et des produits de la pêche, ainsi que des produits sidérurgiques et produits connexes. Ils se sont aussi penchés sur les questions liées aux mutations du secteur énergétique, aux biocarburants ainsi qu'au pétrole et au gaz en Afrique et dans les PMA. La Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud, tenue en octobre 2007, a été consacrée aux facteurs influant

sur la diversification des exportations des pays en développement dans les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce entre pays en développement, a préconisé un renforcement du commerce Sud-Sud dans ces secteurs et a proposé des objectifs pour les travaux de recherche de la CNUCED. Avec l'aide financière de la Norvège, le secrétariat mène des travaux de recherche et organise des ateliers visant à renforcer la participation de certains pays en développement, en particulier des PMA et des pays africains, aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial.

10. La CNUCED et Royal Philips Electronics Corporation, en coopération avec les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont noué un partenariat public-privé en vue de créer une branche d'activité produisant des ampoules électriques à économie d'énergie dans la région. Ce partenariat vise à développer le secteur de l'électronique dans la SADC et à promouvoir les exportations. La CNUCED a apporté une assistance concernant les droits de douane applicables aux lampes à économie d'énergie et à leurs composants, les règles d'origine et les normes techniques.

11. La CNUCED favorise aussi le commerce mondial des produits et services liés aux industries de la création, notamment les nouvelles formes de commercialisation des créations numérisées. L'analyse des politiques, l'assistance technique, la coopération au sein du système des Nations Unies et la constitution de réseaux avec les organes compétents dans ce domaine visent à renforcer et à intégrer les activités locales de création dans les stratégies nationales et les marchés mondiaux. Il est prévu d'organiser une réunion-débat de haut niveau sur l'économie et les industries de la création au service du développement en janvier 2008, et plusieurs activités seront consacrées à ce secteur lors de la douzième session de la Conférence.

III. ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

«La Commission a décidé que la CNUCED devait intensifier ses travaux sur les interactions entre l'accès aux marchés, la pénétration des marchés et les facteurs de compétitivité, et leurs incidences sur les exportations des pays en développement. La CNUCED devrait également étudier les conséquences des obstacles non tarifaires. Elle devrait continuer d'analyser les défis et les perspectives de la libéralisation du commerce, s'agissant en particulier de l'effritement des préférences, ainsi que de l'utilisation et de l'amélioration des schémas de préférences. La CNUCED devrait continuer de soutenir les initiatives commerciales Sud-Sud, dont le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC).»
(TD/B/COM.1/73, par. 4)

«La Commission a noté que la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui se tiendra à Antalya (Turquie) en novembre 2005, devrait être une bonne occasion de s'attaquer aux pratiques anticoncurrentielles qui sont préjudiciables à l'entrée sur les marchés des exportations des pays en développement.» (TD/B/COM.1/73, par. 5)

«La Commission se déclare préoccupée par l'extension des obstacles non tarifaires dans le commerce international, qui risque d'annihiler les gains de la libéralisation tarifaire pour tous les pays, mais en particulier dans le cas des produits exportés par les pays en développement. Plus spécifiquement, les normes et les réglementations techniques doivent être élaborées de façon transparente et être appliquées sans discrimination, et elles ne doivent pas constituer des obstacles injustifiés au commerce. La Commission considère que la CNUCED doit poursuivre ses travaux novateurs sur les obstacles non tarifaires, notamment par le biais du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires constitué par le Secrétaire général de la CNUCED et l'Équipe spéciale multi-institutions de ce groupe, dont la tâche est de déterminer, classifier et quantifier les obstacles non tarifaires, y compris les mesures à la frontière et les mesures internes autres qu'à la frontière, en mettant particulièrement l'accent sur les questions et les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement, notamment les PMA, de façon que ces questions et problèmes puissent être traités efficacement dans les négociations commerciales. La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés par l'intermédiaire de son Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, en coopération avec d'autres organisations compétentes, le cas échéant.» (TD/B/COM.1/88, par. 8)

«La Commission note qu'il est important de stimuler la compétitivité. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les politiques de concurrence, conformément, notamment, aux paragraphes 72 et 95 du Consensus de São Paulo et aux décisions de la Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et continuer de renforcer l'élaboration et l'application effectives, aux niveaux national et régional, de politiques et de lois sur la concurrence qui soient le mieux adaptées aux besoins en matière de développement.» (TD/B/COM.1/88, par. 12)

12. **Mesures prises.** La Réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement, tenue en septembre 2005, a été consacrée à des points techniques et à des questions de recherche, et a porté sur le renforcement ou la constitution de partenariats avec les organisations internationales compétentes et d'autres acteurs. Le Secrétaire général de la CNUCED a ensuite créé un groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires chargé de faire des recommandations concernant la définition, le recensement, la classification, la quantification et la diffusion de données sur les obstacles non tarifaires, à l'aide de la base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) et des activités de coopération technique. Puis, une équipe d'appui interorganisations a été créée afin de fournir des éléments techniques au Groupe de personnalités. En 2007, ces travaux ont abouti à une définition et à une classification communes, concertées et sensiblement améliorées des obstacles non tarifaires par toutes les organisations participantes. Un nouveau projet visant à améliorer la collecte de données dans plusieurs pays pilotes a démarré en octobre 2007.

13. La base de données TRAINS a été élargie afin d'intégrer les nouveaux schémas tarifaires de plus de 50 pays en janvier 2007, portant ainsi le nombre total de pays couverts à 163. Le logiciel World Integrated Trade Solution (WITS), que la CNUCED a mis au point avec la Banque mondiale, permet aux utilisateurs d'accéder à ces données sur Internet et constitue une source d'information largement utilisée. Environ 3 000 nouvelles licences WITS ont été délivrées entre janvier et octobre 2007. Des ateliers de formation ont été organisés en 2007 dans des organismes publics des pays suivants: Bolivie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Inde, Indonésie, Pérou, République-Unie de Tanzanie et Sri Lanka. Des formations ont également été organisées à l'Université des Nations Unies, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU et à l'Université nationale australienne. Le système TRAINS fournit aussi actuellement des données pour le calcul des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement sur l'accès aux marchés.

14. La CNUCED a présenté une version améliorée de l'indicateur du commerce et du développement en novembre 2007³. Elle a ajouté de nouveaux éléments et indicateurs, apportant ainsi le total des éléments et des indicateurs de l'indice à 11 et 34 respectivement. Une nouveauté est l'incorporation de profils de pays pour chacun des 123 pays représentés.

15. En juin 2007, la CNUCED, l'OMC et le Centre du commerce international (CCI) ont publié conjointement les *Profils tarifaires dans le monde 2006*, qui contiennent des informations sur les droits de douane appliqués et consolidés dans plus de 150 pays. Cette publication paraîtra chaque année afin de fournir de nouveaux outils d'analyse en vue des négociations commerciales.

16. Pour ce qui est des politiques de concurrence, le secrétariat de la CNUCED a: a) aidé les pays en développement et leurs groupements régionaux et sous-régionaux à adopter, réformer ou mettre en œuvre les politiques et la législation relatives à la concurrence, en renforçant les capacités institutionnelles, et en favorisant une culture de la concurrence parmi les fonctionnaires et les autres acteurs; b) suivi les tendances, notamment la prévalence de pratiques anticoncurrentielles ou de structures de marché concentrées, et les mesures prises en conséquence par les gouvernements; c) favorisé la coopération internationale; et d) diffusé des informations, revu périodiquement la Loi type sur la concurrence et organisé des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence. Le programme d'assistance en matière de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine (COMPAL) destiné à cinq pays d'Amérique centrale et du Sud (Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Nicaragua et Pérou) a été mis en œuvre avec l'aide du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) de la Suisse. Ce programme a notamment débouché sur des études, des manuels et des ateliers de formation destinés à divers acteurs. Le secrétariat a publié différents documents sur des questions de concurrence nationales et internationales, notamment des rapports présentés aux sessions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et à la Cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. La Conférence, qui a adopté un programme de travail à long terme pour la CNUCED dans ce domaine, a lancé la

³ *Developing Countries in International Trade 2007: Trade and Development Index*, UNCTAD/DITC/TAB/2007/2.

pratique des examens collégiaux volontaires de la politique de concurrence. Les politiques de la Jamaïque, du Kenya, de la Tunisie, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de deux États membres de cette union (Bénin et Sénégal) ont été examinées jusqu'à présent.

17. En 2007, des ateliers et des missions consultatives sur la concurrence ont été organisés au Bhoutan, au Cambodge, en Indonésie, en Arabie saoudite et à Trinité-et-Tobago; des activités s'inscrivant dans le cadre du programme COMPAL ont été menées en Bolivie et au Costa Rica; des séminaires de formation sur les règles de concurrence de l'UEMOA ont été organisés avec la coopération du secrétariat de cette organisation en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo; et des visites d'étude destinées aux juges, aux fonctionnaires de la concurrence ou aux rédacteurs de textes de loi provenant du Botswana, de l'Indonésie, de l'Arabie saoudite et de l'UEMOA ont été organisées dans des organismes chargés de la concurrence en Allemagne, en Suède et en Suisse. La CNUCED a aussi coopéré étroitement avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) afin de rendre opérationnelles les dispositions de l'Accord de la SACU sur les politiques communes de concurrence et les pratiques commerciales déloyales, notamment en menant des études et en organisant des séminaires en Namibie, en Afrique du Sud et au Swaziland.

18. La CNUCED a aidé la Guinée, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie à renforcer leurs capacités institutionnelles de satisfaire aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires ainsi qu'aux normes du secteur privé, améliorant ainsi la compétitivité de leurs exportations agricoles. Une aide préparatoire du même type a été apportée aux Îles Salomon et à Vanuatu.

IV. PRÉFÉRENCES, COMMERCE SUD-SUD ET ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX ET MONDIAUX

«...la CNUCED devrait continuer d'analyser les défis et les perspectives de la libéralisation du commerce, s'agissant en particulier de l'effritement des préférences, ainsi que de l'utilisation et de l'amélioration des schémas de préférences. La CNUCED devrait continuer de soutenir les initiatives commerciales Sud-Sud, dont le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC).»
(TD/B/COM.1/73, par. 4)

«La CNUCED devrait poursuivre ses travaux visant à promouvoir une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension parmi les pays en développement et les pays en transition de ce que peut leur apporter une meilleure utilisation des préférences commerciales qu'offre le Système généralisé de préférences (SGP), notamment grâce à la publication de manuels des schémas nationaux de préférences.»
(TD/B/COM.1/88, par. 4)

«Les accords commerciaux régionaux se sont multipliés parallèlement à l'évolution du système commercial multilatéral. La Commission reconnaît la nécessité de déterminer de quelle façon ces accords peuvent contribuer au développement et de bien comprendre l'interaction entre ces accords et les efforts visant à renforcer le système commercial multilatéral. Elle considère que la CNUCED peut contribuer

à l'examen de ces interactions et aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités de négociation dans le domaine des accords commerciaux.» (TD/B/COM.1/88, par. 6)

«La Commission souligne les perspectives commerciales Sud-Sud qu'offre le nouveau dynamisme des pays du Sud dans le commerce international, en particulier dans le commerce intrarégional et interrégional, et la façon dont cela peut être complémentaire du commerce Nord-Sud. Le troisième cycle, en cours, de négociations relatives au SGPC offre des possibilités de stimuler l'expansion du commerce et la coopération économique Sud-Sud à l'appui de processus d'intégration régionale Sud-Sud renforcés et d'une intensification de la coopération commerciale et économique Nord-Sud. La Commission considère que la CNUCED doit mettre davantage l'accent sur le commerce Sud-Sud des produits de base et des services, et sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, ainsi que sur le SGPC, les réseaux d'accords commerciaux régionaux Sud-Sud et les outils d'analyse.»
(TD/B/COM.1/88, par. 7)

19. **Mesures prises.** Le secrétariat de la CNUCED a poursuivi ses travaux sur les préférences commerciales, le commerce Sud-Sud et l'interaction entre les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral, en aidant les pays en développement et leurs groupements régionaux à profiter davantage des perspectives commerciales offertes par les accords préférentiels tels que le SGP, notamment en s'intéressant aux prescriptions relatives aux règles d'origine. Plusieurs missions consultatives et ateliers nationaux et régionaux ont été organisés sur les relations entre les négociations menées au sein de la zone de libre-échange des Amériques et les accords de l'OMC. La CNUCED a conseillé les États ACP et a organisé des ateliers à leur intention au sujet des négociations ACP-UE portant sur la conclusion d'accords de partenariat économique, et a coopéré à des activités organisées par d'autres organismes dans ce domaine.

20. Le secrétariat a analysé les moyens de tirer parti du nouveau dynamisme et de la nouvelle géographie du commerce Sud-Sud. Un appui analytique et consultatif a été apporté aux initiatives Sud-Sud ou aux initiatives connexes, notamment: aux efforts déployés pour créer une zone de libre-échange trilatérale Inde-Mercosur-SACU tout en poursuivant les négociations entre l'Inde et les pays du Mercosur et entre ces pays et les pays membres de la SACU; à l'élaboration du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique; et aux négociations entre la SACU et l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les conclusions d'une publication de la CNUCED et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) consacrée aux incidences sur le développement des dispositions relatives à la concurrence figurant dans les accords commerciaux régionaux («Competition provisions in regional trade agreements (RTAs): how to assure development gains») ont été diffusées.

21. Dans le cadre d'un projet financé par l'UE, une assistance technique en matière de renforcement des institutions et des capacités d'évaluation et de négociation dans le secteur des services a été apportée aux pays membres de la SADC. Une étude consacrée à l'application des protocoles de la SADC relatifs au commerce des services a aussi été achevée. Onze ateliers nationaux ont été organisés dans les États membres de la SADC et des études nationales d'évaluation du commerce des services sont entreprises dans tous ces États. Le secrétariat a aussi appuyé les évaluations des services et les préparatifs en vue: a) des négociations consacrées à

la mise en place d'un cadre régional sur le commerce des services; b) de la participation aux négociations sur l'AGCS; et c) des obstacles liés aux négociations parallèles entre la SADC et l'UE sur la conclusion d'accords de partenariat économique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, des synergies ont été dégagées avec la SACU et avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

22. Dans le cadre de son projet relatif au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), la CNUCED a apporté un appui technique et administratif à l'accord relatif au SGPC, au Comité des participants au SGPC et au troisième cycle de négociations relatives au SGPC. En novembre 2006, l'adhésion des pays du Mercosur – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay – a donné une nouvelle impulsion au SGPC. En décembre 2006, le Comité de négociation du SGPC a décidé de conclure les négociations d'ici la fin 2007.

23. Le secrétariat continue de développer son nouveau système d'information commerciale Sud-Sud. Il donne des informations sur les flux commerciaux entre pays en développement qui sont le plus détaillées possible, y compris pour les PMA.

24. Une réunion de haut niveau sur les relations avec les accords commerciaux régionaux des pays en développement a été organisée pendant la onzième session de la Commission. Elle a porté sur les possibilités de créer de véritables réseaux d'accords commerciaux régionaux conclus par les pays en développement, en vue de promouvoir le dialogue sur l'intégration Sud-Sud. La CNUCED y a été encouragée à jouer un rôle actif en apportant un appui institutionnel à ces réseaux par le biais d'un cadre institutionnel spécialement constitué à cet effet.

25. En 2006 a été créé le Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID) avec l'appui de la CNUCED. G-NEXID (qui compte actuellement 11 membres) sert de cadre à la promotion de la coopération financière pour le commerce et le développement Sud-Sud, de travaux de recherche, de réseaux et d'échanges d'informations sur les meilleures pratiques en matière de financement du commerce et de projets. La CNUCED a accueilli la réunion annuelle du G-NEXID (Genève, mars 2007) afin d'examiner la coopération Sud-Sud et les activités conjointes. Les questions de financement, notamment pour le commerce de produits de base, ont aussi été abordées à cette occasion.

26. Il est prévu d'organiser en mars 2008, en coopération avec le Gouvernement japonais, des réunions préalables à la douzième session de la Conférence consacrées au commerce Sud-Sud en Asie et au rôle des accords commerciaux régionaux.

V. PRODUITS DE BASE

«Comme souligné aux paragraphes 64, 74 et 100 du Consensus de São Paulo, et en tant que contribution à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et compte tenu du rapport de la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement (TD/B/COM.1/EM.24/3), la CNUCED devrait:

a) *Continuer d'appliquer une approche globale dans les efforts qu'elle déploie pour contribuer au développement du secteur des produits de base, à sa diversification et à une participation plus efficace des pays en développement à la chaîne d'approvisionnement, et à cet égard s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été confiées;*

b) *Créer aussitôt que possible le Groupe d'étude international sur les produits de base, annoncé à la onzième session de la Conférence à São Paulo; les donateurs et institutions intéressés sont invités à contribuer à rendre le Groupe opérationnel;*

c) *Intensifier ses travaux concernant le financement des produits de base, s'agissant à la fois de la mise au point conceptuelle de mécanismes novateurs et d'une assistance pour leur mise en œuvre, en se concentrant sur la contribution du financement à la production par le secteur des produits de base de gains et bénéfices pour le développement en général, et sur la diffusion des stratégies efficaces;*

d) *Appliquer de vigoureux et vastes programmes de renforcement des capacités et des institutions dans ce domaine, couvrant les secteurs public et privé ainsi que les politiques et les mesures nationales et internationales.» (TD/B/COM.1/73, par. 6)*

«La Commission invite la communauté internationale des donateurs à accroître son appui extrabudgétaire à la CNUCED pour la réalisation par celle-ci de son mandat relatif aux produits de base.» (TD/B/COM.1/73, par. 7)

«La Commission considère que la compétitivité et les gains devant découler de la production et du commerce des produits de base et l'appui à une diversification permettant d'échapper à la dépendance à l'égard de ces produits constituent des priorités pour la communauté internationale en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les pays africains, les PMA et les pays en transition. L'instabilité des marchés de produits de base, notamment dans le secteur énergétique, a des incidences sur le commerce et le développement qui doivent être dûment prises en considération. La Commission considère que la CNUCED doit continuer de promouvoir la coopération internationale et les partenariats dans le domaine des produits de base, apporter une assistance aux pays en développement pour le développement du secteur des produits de base et le commerce de ces produits et fournir des conseils aux producteurs de produits de base sur les moyens d'accroître leur participation aux chaînes mondiales de valeur et aux marchés mondiaux, à la gestion financière et à la gestion des risques concernant les produits de base, aux bourses de produits et à un développement durable de l'économie des produits de base. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les produits agricoles, les produits de la foresterie et de la pêche, les métaux et les minéraux et le pétrole et les produits pétroliers, ainsi que sur les biocombustibles dans le cadre de l'Initiative Biocombustibles. La Commission reconnaît que les investissements étrangers peuvent apporter une contribution importante au développement des infrastructures dans les pays en développement producteurs de produits de base, en particulier les PMA, ainsi qu'un accroissement de la valeur ajoutée dans ces pays, notamment dans le secteur énergétique.» (TD/B/COM.1/88, par. 2)

27. **Mesures prises.** Le secrétariat de la CNUCED a apporté une assistance et un appui directif aux pays en développement tributaires de produits de base en organisant des réunions, en fournissant une assistance technique ou en exécutant d'autres activités liées notamment aux thèmes suivants: le rôle des produits de base dans la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire; les produits particuliers tels que le coton; la manière d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base des pays en développement à accéder aux marchés mondiaux; la diversification; le coût de mise en conformité avec les prescriptions sanitaires et phytosanitaires et les normes agroalimentaires; le secteur énergétique en Afrique. La CNUCED a été très active dans la constitution d'un partenariat important, à savoir le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, et a entrepris des études sur les métaux et les minéraux. L'Assemblée générale des Nations Unies a été informée de l'évolution et des perspectives mondiales des produits de base.

28. Un portail électronique, Infocomm, a été mis au point en tant qu'élément central des travaux de la CNUCED sur la transparence des marchés de produits de base et compte désormais 40 profils de produits de base assortis d'informations sur tous les aspects des marchés et les liens avec d'autres sites affichant des données actualisées sur les prix sont périodiquement mis à jour. Le programme Infoshare, qui vise à fournir aux petits producteurs les informations les plus récentes sur les marchés de produits de base, a été mis au point et présenté au Conseil économique et social à Genève en juillet 2007.

29. La CNUCED gère aussi, avec ses partenaires, un certain nombre de sites Web sur des questions liées aux industries extractives, contenant notamment des informations générales et recensant les meilleures pratiques dans ce secteur, ainsi qu'un site Web régional pour l'Amérique latine.

30. Le secrétariat de la CNUCED a assuré les services nécessaires à la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive, qui s'est tenue à Genève du 25 au 29 avril 2005, et les négociations sur un accord succédant à l'Accord international sur les bois tropicaux en 2006. Un partenariat a été constitué avec l'Organisation internationale des bois tropicaux afin d'améliorer la diffusion des statistiques, études et renseignements et d'accroître la transparence des marchés et l'information.

31. Le secrétariat a aussi apporté un appui technique aux discussions en cours à l'OMC sur l'élaboration de mécanismes d'application de la décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Un appui a été fourni aux pays en développement dans le cadre de leurs activités relatives aux produits de base au sein de l'OMC.

32. Des contributions de fond ont été apportées au *World Investment Report 2007: Transnational Corporations, Extractive Industries and Development* de la CNUCED. Le Fonds d'affectation spéciale pour les statistiques du minerai de fer de la CNUCED, qui est la source d'information la plus fiable et la plus souvent citée au niveau mondial sur le marché du minerai de fer, a poursuivi ses publications périodiques.

33. Comme suite à la conférence tenue en novembre 2006 sur le financement des investissements réalisés dans la culture du jatropha et la production de biocombustibles, une initiative conjointe de la CNUCED et de la Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été lancée. Le Fonds sur le financement des biocombustibles en Afrique et le mécanisme pour un développement propre ont été mis en place pour promouvoir l'investissement dans les biocombustibles en Afrique.
34. Le secrétariat de la CNUCED a publié le premier volume d'une nouvelle série de publications sur des mécanismes de financement novateurs du secteur des produits de base et des industries dynamiques, intitulé «*Leveraging offshore financing to expand non-traditional export: the case of the horticulture sector*», sur le financement extraterritorial des exportations horticoles. Ces publications visent à promouvoir les meilleures pratiques internationales dans le domaine considéré.
35. La CNUCED a organisé la onzième Conférence – exposition annuelle sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique, qui est la manifestation la plus importante réunissant de multiples acteurs du secteur de l'énergie en Afrique, à Nairobi en mai 2007. Celle-ci a été suivie d'une conférence sur les hydrocarbures Afrique-Inde (Delhi, novembre 2007). Ces conférences renforcent la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'énergie, aussi bien entre les gouvernements qu'entre les entreprises.
36. Une aide a été fournie aux pays en développement en vue d'analyser les chaînes de produits agricoles avec des outils novateurs, de réunir et de diffuser des informations stratégiques et de renforcer les moyens des acteurs à toutes les étapes de la chaîne. La CNUCED a organisé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et la culture (FAO), Multi Commodities Exchange of India Ltd. et la State Bank of India une conférence internationale intitulée «*Agri revolution: financing the agricultural value chain*» sur le financement de la chaîne de valeur agricole (Mumbai, mars 2007). Une réunion d'experts de la CNUCED sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement a été organisée en septembre 2007. La CNUCED a aussi coordonné les travaux d'un groupe où étaient représentées des bourses de produits de premier plan, chargé d'étudier les bourses de produits agricoles dans des pays en développement importants.
37. Les activités visant à diffuser un programme de formation universitaire sur l'économie de la production et du commerce de produits de base (produit en coopération avec l'Institut virtuel de la CNUCED) à destination des professeurs et des étudiants de pays en développement se poursuivent.
38. Une initiative sur la durabilité des produits de base a été élaborée (avec l'Institut international du développement durable, l'Institut international pour l'environnement et le développement, AidEnvironment et d'autres organismes) afin de favoriser la prise en compte de questions relatives à la durabilité sociale et environnementale dans l'élaboration de mesures internationales sur les produits de base. La coopération a été initialement axée sur le café, secteur dans lequel des initiatives ont été prises en vue de fournir une assistance technique, d'obtenir des financements pour les petits exploitants et d'évaluer les coûts et avantages pour les petits producteurs de labels et de normes de durabilité. En 2007, des progrès ont été accomplis en vue d'étendre l'initiative à davantage de produits de base. En octobre 2007, la CNUCED a organisé

un dialogue multipartite sur les questions sociales et environnementales dans l'industrie bananière mondiale, conjointement avec la société civile et des groupes du secteur.

39. En mai 2007, la première réunion préalable à la douzième session de la Conférence consacrée aux produits de base a été organisée par le secrétariat à Brasília (Brésil) en coopération avec le PNUD, le Fonds commun pour les produits de base et le secrétariat des États ACP. Les participants ont proposé de lancer une initiative globale sur les produits de base, qui permettrait de recenser les mesures et initiatives nationales et internationales visant à surmonter les contraintes pesant sur les capacités d'offre, à assurer une véritable participation des producteurs de produits de base à la chaîne de valeur, à les aider à diversifier leur production et leurs exportations et à favoriser l'instauration de conditions internationales favorables. Une réunion de réflexion sur les produits de base a été organisée à Genève les 27 et 28 septembre 2007 dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence; à cette occasion, un plan international pour les produits de base a été proposé dans le cadre de la douzième session de la Conférence.

VI. LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

«Conformément au paragraphe 99 du Consensus de São Paulo, et en tenant compte du rapport de la Réunion d'experts sur les aspects des services professionnels et des réglementations relatives au commerce et au développement (TD/B/COM.1/EM.25/3), la CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités, avec l'appui de la communauté des donateurs dans les domaines ci-après, pour favoriser le développement des pays en développement:

- a) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités intérieures de production et à accroître leur participation au commerce des services;*
- b) Réaliser des évaluations du commerce des services conformément au paragraphe 95 du Consensus de São Paulo;*
- c) Réaliser des études sectorielles dans des domaines, secteurs et modes de fourniture intéressant les pays en développement;*
- d) Approfondir les travaux sur les services professionnels et les services aux entreprises dans les domaines indiqués dans le rapport susmentionné de la Réunion d'experts, y compris la délocalisation de ces services;*
- e) Aider les pays en développement à accroître leur capacité d'établir leurs propres priorités de négociation et de négocier des accords commerciaux, notamment en rapport avec l'AGCS et s'agissant d'accords commerciaux régionaux;*
- f) Analyser les réglementations intérieures et les règles de l'AGCS dans une optique de développement.» (TD/B/COM.1/73, par. 8)*

«L'économie des services, le commerce des services et la libéralisation dans ce secteur jouent un rôle de plus en plus important pour le développement, notamment grâce à l'AGCS et aux accords commerciaux régionaux, et ouvrent de nouvelles perspectives et de nouvelles problématiques. La Commission souligne la nécessité, pour réaliser le plein potentiel de ce secteur, de créer et de soutenir une capacité compétitive d'offre de services et de mettre en place des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels adéquats dans les pays en développement. Elle considère que la CNUCED doit intensifier ses travaux relatifs à l'évaluation des services, aux négociations commerciales sur les services et à l'impact des services sur le développement.»
(TD/B/COM.1/88, par. 10)

40. **Mesures prises.** Le secrétariat de la CNUCED a aidé de nombreux pays en développement, particulièrement des PMA, et pays à économie en transition – sous la forme d'études, de missions consultatives et d'ateliers – à comprendre les questions liées au renforcement des capacités d'offre dans les services et à l'instauration d'un cadre de développement favorable aux pauvres (notamment pour l'accès aux services essentiels), à définir des stratégies pour les négociations commerciales (notamment concernant l'interaction entre les processus régionaux et multilatéraux) et à produire des statistiques pour ces négociations. Plusieurs évaluations nationales des services ont été menées pour examiner les cadres directifs et réglementaires ainsi que l'impact de la libéralisation du commerce, en général et sur le plan sectoriel, notamment en Amérique latine, en Afrique centrale et en Afrique australe au titre du projet relatif à la SADC. Elles ont donné lieu à l'échange de données d'expérience avec d'autres organisations régionales et internationales ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales.

41. Une assistance a aussi été apportée aux délégations sises à Genève, surtout concernant les négociations portant sur les demandes et les offres et sur l'élaboration de règles relevant de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Une réunion de consultation consacrée à l'examen des négociations sur les services du point de vue des PMA a été organisée pour ces pays. Une formation spécialisée de groupe a été dispensée sur les compétences en matière de négociation dans le domaine des services à Genève et dans divers pays. Une assistance a été apportée à l'occasion de réunions régionales, en particulier de réunions régionales organisées par la SADC, la Communauté andine, les pays en développement sans littoral et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ainsi que par les groupes africain et latino-américain à la CNUCED. Une aide sur mesure a été octroyée à des délégations, et aussi collectivement à un certain nombre de pays, sur les questions revêtant un intérêt commun. Une assistance spéciale a été accordée aux pays membres de l'ASEAN et à certains pays arabes dans le domaine des services énergétiques.

42. Le secrétariat a entrepris des travaux de recherche dans des secteurs tels que la distribution, l'assurance, les services financiers, la réglementation intérieure, la sous-traitance et l'accès de tous aux services ou aux services logistiques. Certaines de ces études ayant souligné l'importance de la réglementation intérieure, des données ont été réunies sur les subventions et les mesures publiques de soutien et un rapport a été publié sur la réglementation intérieure et l'AGCS. Des réunions intergouvernementales d'experts ont été organisées sur l'accès de tous aux services ou aux services logistiques en 2006, ainsi que sur les services financiers et les services touristiques en 2007. Une assistance technique a été apportée aux pays en

développement dans le cadre de la rédaction de leurs propositions relatives à la réglementation intérieure.

43. La CNUCED a examiné des questions liées aux négociations sur le mouvement temporaire des personnes physiques prestataires de services (mode 4). Un atelier sur les services a été organisé conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Genève en juin 2006, à l'intention des négociateurs commerciaux et des décideurs; il portait notamment sur les négociations actuelles relatives à l'AGCS, en particulier sur la procédure de présentation de demandes et d'offres et les négociations sectorielles consacrées notamment aux services logistiques et aux services connexes, les services de construction et les services techniques connexes, ainsi que les services énergétiques. La CNUCED collabore aussi avec d'autres organisations internationales telles que le Groupe mondial sur la migration au sujet des aspects des questions liées aux migrations qui touchent au commerce et au développement, tout en participant et en contribuant aux ateliers et réunions organisés par d'autres organes.

44. Des travaux précis ont été entrepris sur le secteur des services financiers, en évaluant les possibilités qu'offre aux pays en développement la libéralisation de ces services dans les pays développés. L'impact de l'adoption d'autres approches dans les négociations en cours à l'OMC sur la libéralisation des services bancaires dans les pays en développement a aussi été analysé.

45. Le suivi des négociations menées à l'OMC et l'examen des diverses propositions, notamment concernant les engagements spécifiques, l'élaboration de règles en matière de réglementation intérieure et de subventions, ont constitué une part importante de ces travaux. La CNUCED a aussi continué de développer la base de données sur les mesures touchant le commerce des services (MAST) en vue de procéder à des analyses internationales et intersectorielles des mesures juridiques appliquées aux services.

VII. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

«La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités, avec le soutien de la communauté des donateurs, dans le domaine des interactions entre le commerce, l'environnement et le développement, et en particulier:

a) Poursuivre, en tant qu'activité de projet, les travaux du Groupe consultatif spécial sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés; et encourager les États membres intéressés à participer activement aux activités sectorielles et nationales du Groupe;

b) Renforcer ses travaux dans le cadre de l'Initiative BioTrade, en particulier des programmes nationaux BioTrade, et suivre les activités des partenariats lancés au Sommet mondial pour le développement durable et à la onzième session de la Conférence concernant la promotion du commerce, de la diversification des exportations et des investissements dans le commerce des produits biologiques;

c) Aider les pays en développement à tirer parti des possibilités de commerce et d'investissement découlant du Protocole de Kyoto, y compris le mécanisme pour un développement propre, en tant qu'activité de projet;

d) *Poursuivre et renforcer ses travaux sur les mesures environnementales qui influent sur le commerce des pays en développement, ainsi que dans le domaine des biens et services environnementaux;*

e) *Aider les pays en développement à déterminer les droits de douane et les mesures réglementaires qui influent sur le commerce des biens et matériels relatifs aux sources d'énergie renouvelables, à déterminer ce que les pays en développement ont – ou auraient – la capacité de fournir en tant que pièces et éléments de ces matériels, et leur éventuelle prise en compte dans le cadre du mandat énoncé à l'alinéa iii du paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha;*

f) *Continuer d'étudier les perspectives commerciales des produits écologiques; la Commission se félicite des travaux réalisés par le Groupe d'étude international sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique créée par la CNUCED, la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).» (TD/B/COM.1/73, par. 9)*

«... La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés par l'intermédiaire de son Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement, en coopération avec d'autres organisations compétentes, le cas échéant.» (TD/B/COM.1/88, par. 8)

«La Commission estime que développer les interactions entre le commerce, l'environnement et le développement permettrait de réaliser des objectifs économiques, sociaux et environnementaux positifs. Elle considère que la CNUCED devrait continuer de renforcer le programme BioTrade et ses incidences positives sur le développement concernant à la fois la production et l'exportation de biens et services issus de la diversité biologique, ainsi que ses travaux sur la production et le commerce de biens et services environnementaux et sur l'agriculture biologique. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les biens, les services et les technologies liés à l'environnement dans le contexte des négociations commerciales et de l'élaboration des politiques commerciales, ainsi que dans le contexte plus large du développement durable.» (TD/B/COM.1/88, par. 11)

46. **Mesures prises.** Le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, qui tient ses réunions annuelles à Genève, a décidé d'entreprendre les deux types d'activité ci-après: 1) réaliser une étude approfondie de faisabilité sur l'élaboration d'un portail électronique pour orienter les utilisateurs de pays en développement vers les systèmes d'information en ligne sur les prescriptions environnementales obligatoires et facultatives et leur faciliter l'accès à ces systèmes; et 2) exécuter des projets sectoriels prévoyant des stratégies d'ajustement dynamiques pour satisfaire aux prescriptions environnementales sur les marchés d'exportation de matériel électrique et électronique et de produits horticoles. S'agissant des exportations de ce matériel, les activités du Groupe consultatif ont facilité l'échange de données d'expérience nationales concernant les stratégies dynamiques d'adaptation aux nouvelles prescriptions environnementales sur des marchés d'exportation essentiels. Les pays bénéficiaires étaient notamment la Chine, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Les activités du Groupe consultatif ont porté notamment sur la norme harmonisée

EurepGAP; celui-ci a examiné la façon dont la situation et les priorités des pays en développement peuvent être prises en compte dans les codes nationaux de bonnes pratiques agricoles étalonnés suivant le système EurepGAP. L'accent a été mis en particulier sur les intérêts et les préoccupations des petits producteurs; des dialogues entre tous les acteurs se sont engagés aux niveaux national et sous-régional, ainsi qu'une collaboration avec d'autres organisations. Ces activités se sont appuyées sur trois séries de monographies (en Asie: Malaisie, Thaïlande et Viet Nam; en Amérique latine: Argentine, Brésil et Costa Rica; et en Afrique: Ghana, Kenya et Ouganda). Dans ses travaux récents, le Groupe consultatif a examiné plus particulièrement les incidences sur le développement et l'accès aux marchés des normes privées volontaires que doivent respecter les producteurs et les exportateurs de fruits et de légumes frais des pays en développement. Les résultats de ces travaux ont été synthétisés dans plusieurs ouvrages ayant une portée régionale. Les principales constatations et conclusions ont aussi été prises en compte dans les discussions consacrées aux normes privées, surtout au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires et du Comité du commerce et de l'environnement, avec l'objectif d'établir des comités internationaux du commerce et de l'environnement, ainsi que dans les débats nationaux, améliorant ainsi l'élaboration des politiques.

47. S'agissant des mesures environnementales qui ont une incidence sur le commerce des pays en développement, une assistance a été apportée à ces pays par le biais d'un projet financé par le Département for International Development (DFID) du Royaume-Uni et consacré au renforcement des capacités de décision et de négociation sur les principales questions relatives au commerce et au développement – les résultats de ces travaux ont été diffusés à l'occasion d'un atelier. Les travaux réalisés récemment dans le cadre de ce projet ont surtout consisté à renforcer les capacités analytiques et institutionnelles nécessaires pour s'adapter et satisfaire à des prescriptions environnementales et des prescriptions sanitaires connexes plus rigoureuses. Ils ont également fourni au Groupe consultatif une contribution utile. Des études de cas portant sur les perspectives et les enjeux des négociations commerciales relatives aux biens et services environnementaux pour certains pays ont été réalisées dans le cadre de ce projet et sont actuellement réunies dans une monographie (*Les biens et services environnementaux en Amérique centrale, à Cuba et en République dominicaine: contexte international et expérience nationale*).

48. Le secrétariat a continué d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités concernant les négociations du Cycle de Doha sur les biens et services environnementaux, notamment par le biais de réunions consultatives, d'une aide à la négociation et de séances techniques d'information, afin de sensibiliser aux incidences sur le commerce et le développement dans ces domaines.

49. Les contributions potentielles de la libéralisation des biens et services environnementaux, notamment en matière d'agriculture biologique, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique ont été expliquées et portées à la connaissance de décideurs à l'occasion d'ateliers organisés à Bangkok en octobre 2006.

50. La CNUCED a participé à la sixième réunion de l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique⁴ (Stockholm, octobre 2006), à laquelle ont participé un grand nombre d'acteurs. Les discussions se sont appuyées sur la publication par la CNUCED de la stratégie appliquée par l'Équipe spéciale internationale pour résoudre les problèmes d'harmonisation de la réglementation internationale applicable à l'agriculture biologique. Une autre publication, contenant des documents d'information de l'Équipe spéciale (UNCTAD/DITC/TED/2007/1), s'efforce de trouver des solutions aux problèmes que posent, en matière de commerce international, les nombreuses normes et réglementations publiques et privées portant sur les produits biologiques qui existent dans le monde entier. La septième réunion de l'Équipe spéciale devait se tenir en novembre 2007 à Bali.

51. L'Équipe spéciale CNUCED-PNUE sur le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement a poursuivi le projet destiné à promouvoir la production et le commerce de produits agricoles biologiques en Afrique de l'Est, afin de contribuer au développement rural durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, en encourageant la production et l'exportation de produits agricoles biologiques, ainsi que la coopération régionale dans ce secteur. Plusieurs ateliers régionaux, notamment une conférence sur l'agriculture biologique en Afrique de l'Est (Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, mai-juin 2007) ont été organisés et ont contribué à la définition d'une norme de produit biologique pour l'Afrique de l'Est (première norme régionale relative à l'agriculture biologique dans le monde en développement), lancée par le Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie le 29 mai 2007. Celle-ci devrait stimuler le développement du commerce et des marchés de produits biologiques dans la région. Parmi les documents publiés figurent un aperçu de l'état actuel de l'agriculture biologique au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie et des possibilités d'harmonisation régionale (UNCTAD/DITC/TED/2005/16) et une publication consacrée aux meilleures pratiques que peuvent adopter les pays en développement pour promouvoir l'agriculture biologique (UNCTAD/DITC/TED/2007/3).

52. En collaboration avec le DFID et le CCI, l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités a organisé une réunion d'information à Londres en septembre 2007, afin de mettre en lumière les incidences du projet d'interdiction d'importation au Royaume-Uni des produits biologiques transportés par air. Cette réunion a débouché sur une déclaration conjointe du CCI, de la CNUCED et du PNUE mettant l'accent sur la faible consommation d'énergie de la production agricole biologique dans les pays en développement. L'Équipe spéciale a aussi organisé un colloque international sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés à Genève en octobre 2007, afin d'examiner les incidences négatives et positives des normes environnementales et des prescriptions techniques relatives à l'agriculture biologique et au matériel électrique et électronique sur l'accès des pays en développement aux marchés.

⁴ Face aux difficultés commerciales créées par la pléthore de réglementations et de normes en matière d'agriculture biologique, la CNUCED s'est associée à la FAO et à l'IFOAM pour créer, en février 2002, l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique, qui est une structure ouverte où les parties prenantes peuvent dialoguer.

53. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur les aspects des connaissances traditionnelles relatifs au commerce et au développement en publiant une analyse des options pour se conformer aux prescriptions en matière d'information sur l'origine dans les applications de propriété intellectuelle (UNCTAD/DITC/TED/2005/14). Elle a apporté sa contribution aux débats internationaux consacrés à la relation entre les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la Convention sur la diversité biologique. Le secrétariat a aussi participé aux travaux de diverses instances, y compris à ceux des groupes de travail relevant de la Convention sur la diversité biologique, de l'OMPI et de l'OMC, et a fait part de ses analyses au sujet d'un instrument juridique international régissant le partage équitable des avantages tirés du savoir traditionnel, contribuant ainsi à mieux faire connaître les incidences sur le commerce et le développement.

54. L'Initiative BioTrade, qui vise à promouvoir le commerce et l'investissement dans le secteur des produits et services issus de la diversité biologique dans les pays en développement afin de favoriser le développement durable, a apporté un appui aux programmes nationaux BioTrade de nombreux pays, ainsi qu'à des programmes régionaux en Amazonie et dans la région andine. Des ateliers ont été organisés afin de mener à bien des activités BioTrade aux niveaux national et régional. Dans le cadre de cette Initiative, la possibilité de mettre en place un mécanisme de vérification/certification BioTrade a été étudiée et l'étude réalisée a conduit à la création d'un cadre favorable appelé Ethical Union for BioTrade. Le programme de facilitation BioTrade a aidé les pays en développement à aborder des questions précises en matière de commerce et d'investissement, complétant ainsi les activités des programmes BioTrade nationaux et régionaux. Il a contribué aux chaînes de valeur des produits et services issus de la biodiversité. Un atelier sur la biodiversité et l'économie mondiale de marché (novembre 2006) a favorisé la constitution d'un réseau informel d'organisations s'intéressant aux conventions relatives à la diversité biologique, qui axera ses travaux sur la participation du secteur privé, sur les mesures d'incitation et sur le commerce international.

55. En 2007, les activités relevant de l'Initiative Biocombustibles de la CNUCED se sont intensifiées suite au grand intérêt que les pays développés et les pays en développement ont porté à ce nouveau sujet. Elles ont notamment pris les formes suivantes: études techniques de quelques-unes des questions les plus sensibles dans le débat sur les biocombustibles; réunions intergouvernementales qui ont servi de cadre à l'examen, en particulier, de la contribution du nouveau marché des biocombustibles au commerce et au développement; évaluation approfondie des perspectives des biocombustibles dans un pays en développement (Guatemala); et participation à un grand nombre de réunions et initiatives organisées par des organismes des Nations Unies, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des universités. Ces activités ont aidé à examiner les questions soulevées dans un secteur qui présente de réelles perspectives de développement tout en contribuant à ralentir le réchauffement climatique et à accroître la sécurité énergétique, et en donnant la possibilité de diversifier la production agricole et d'élever les revenus dans les zones rurales. Par ailleurs, la production et l'utilisation accrues des biocombustibles présentent des risques liés notamment au détournement des terres, à la sécurité alimentaire, à la préservation de la biodiversité, à l'utilisation de l'eau et à la participation des petits agriculteurs au marché. La CNUCED et l'organisme de planification énergétique du Ministère brésilien des mines et de l'énergie organisent ensemble une réunion préalable à la douzième session de la Conférence sur les biocombustibles en tant que moyen de réduire l'intensité de carbone des activités économiques, au Brésil en décembre 2007,

afin d'examiner les incidences des changements climatiques, y compris du marché des biocombustibles sur le commerce et le développement.

VIII. BILAN

56. Les activités que le secrétariat de la CNUCED a menées pour donner suite aux conclusions concertées et recommandations adoptées par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base depuis la onzième session de la Conférence ont élargi et approfondi les efforts déployés en vue de créer un ensemble de connaissances et de compétences dans les pays en développement (en particulier les PMA) et les pays en transition sur la manière d'utiliser le commerce comme un instrument de croissance économique, de transformation et de développement. L'ensemble considérable de travaux de recherche, de bases de données et de conclusions directives existant sur un grand nombre de sujets commerciaux et connexes a été étoffé; les délibérations gouvernementales et la formation d'un consensus sur ces questions, aussi bien au sein de la CNUCED que dans d'autres organisations, ont été appuyées; les décideurs, les négociateurs et d'autres acteurs ont bénéficié d'informations et d'un renforcement des capacités, ce qui a permis d'élaborer des politiques et de conduire des négociations en étant mieux informé des incidences sur le commerce et sur le développement favorables aux pauvres. Ces activités ont souvent été entreprises en collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou régionales, des gouvernements et des organes régionaux, ainsi que le secteur privé, la société civile et d'autres organes. Des fonctionnaires de la CNUCED ont aussi participé, en tant que spécialistes, à un grand nombre d'activités organisées par d'autres entités, contribuant ainsi à diffuser les connaissances acquises par la CNUCED sur le rôle moteur du commerce dans la croissance et le développement, et ont sensibilisé les décideurs, les experts et les donateurs aux initiatives de la CNUCED. Ces activités ont favorisé l'application des dispositions du Consensus de São Paulo relatives au système commercial international et aux négociations commerciales internationales.

57. Les programmes de la CNUCED bénéficient du soutien financier des pays développés et des pays en développement ainsi que des organismes donateurs, ce qui leur a permis de renforcer et d'élargir leur impact dans les pays et les régions. Le secrétariat est très reconnaissant de ces contributions. Ces activités ont été jugées positives dans les questionnaires d'évaluation distribués à l'occasion des activités organisées, ainsi que dans les évaluations extérieures récentes. Le secrétariat évalue lui-même les résultats de ses activités afin d'en améliorer l'exécution et l'impact. Toutefois, il convient de noter que les demandes d'assistance axées sur le commerce des biens, services et produits de base continuent d'être supérieures à l'aide que la CNUCED peut apporter avec les ressources mises à sa disposition. Il est donc essentiel que les donateurs contribuent financièrement aux projets existants et nouveaux afin d'accroître la capacité de la CNUCED de répondre de manière rapide, durable et satisfaisante aux besoins et aux demandes qui ne cessent de s'accroître. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base doit définir des orientations plus pragmatiques et recenser les meilleures pratiques mettant à profit le rôle moteur du commerce dans la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté, qui doivent être suivies aux niveaux international, régional et national. Enfin, en 2007, le secrétariat a déployé des efforts considérables pour apporter sa contribution aux délibérations intergouvernementales et aux activités préparatoires à la douzième session de la Conférence.
